

Palestine

s o l i d a r i t é

44

N° 44 • Automne 2016

Israël parle de paix... mais prépare la guerre

La mort de Shimon Peres réveille le souvenir d'Oslo... Oslo 1993, ce sont les accords entre le Palestinien Arafat et l'Israélien Rabin sous l'égide de l'Américain Clinton. Souvenir car il ne reste pas grand-chose de l'espoir que cela avait suscité. Il en reste les habits, à savoir l'Autorité palestinienne et les trois zones d'occupation, que veulent bien financer les grandes puissances internationales pour masquer hypocrisie et démission.

Ayant participé à ces accords, Peres est devenu l'« artisan de la paix » selon la plupart des dirigeants et médias occidentaux, oubliant ses postes ministériels pour développer l'arme nucléaire et l'armée israélienne, responsable — excepté en 1973 — des agressions et de l'expansionnisme contre les pays voisins. Les déclarations ampoulées « pour la Paix » à destination de l'international ont été contredites par le parcours de cet « intrigant infatigable »⁽¹⁾, « assassin de Cana »⁽²⁾ et opportuniste politique lorsque, alors chef du Parti travailliste, il accepta en 2001 un gouvernement d'union nationale avec Sharon comme Premier ministre alors même que ce dernier déclarait : « la guerre de 1948 n'est pas terminée ».

Peres a, entre autres, soutenu le blocus et toutes les agressions contre Gaza, ainsi que le Mur d'annexion et d'apartheid⁽³⁾. Laissons Leila Shahid⁽⁴⁾ nous décrire son parcours : « On a fabriqué un mythe autour de Shimon Peres. Il serait le seul leader ayant réellement participé aux processus de paix, un martyr, mais la réalité est toute autre. En soixante ans d'activité politique, Peres a vécu six guerres sans ja-

mais s'y opposer. L'idéal d'un homme de paix est une fiction qui fait partie intégrante du « marketing d'Israël ». D'une voix suave et séductrice, il était très loin du ton provocateur de Benjamin Netanyahu. Il avait compris que pour séduire une audience internationale, il fallait parler de paix. En fait, Shimon Peres, c'est le discours de paix sans les actes de paix. »

Nous arrêterons là la liste de ses faits d'arme car l'actualité nous oblige à revenir sur l'incroyable pactole que vient d'accorder Obama à Netanyahu, à savoir 3,8 milliards de dollars par an pendant 10 ans dans le cadre d'une alliance militaire stratégique, soit une hausse de 22% par rapport à la précédente décennie. C'est un parti pris renouvelé envers le protégé, rendant encore plus lointaine toute perspective d'accord, Israël ayant compris depuis longtemps que rien de contraignant ne viendrait de son protecteur et de ses alliés européens : aucune réaction du reste n'est venue de leur part.

Cette actualité douloureuse montre à quel point, les solutions ne pourront venir des gouvernants des grandes puissances, ni de ceux d'Israël. Ceux-ci ne bougeront que lorsque la pression du peuple palestinien et celle de la société civile internationale, conjointement, seront assez fortes.

Notre rôle quant à nous est d'inlassablement, informer nos concitoyens de l'occupation et de la colonisation avec la campagne BDS, et d'interpeller nos dirigeants sur leurs responsabilités pour le respect du droit international. ■

Bruno Fritel.

(1) Selon I. Rabin.

(2) Cana : en référence, en 1996, au massacre de 106 civils libanais, dans un camp de réfugiés du sud du pays, sous des obus tirés par l'armée israélienne, alors que Peres cumulait les charges de Premier ministre et ministre de la Défense.

(3) Mur qui, à l'origine, est un projet travailliste.

(4) L. Shahid, ex-représentante de la Palestine auprès de l'UE, s'exprimant dans une interview à l'Orient-Le Jour.

AFPS 44

Maison des Associations
21, allée Baco – 44000 Nantes
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr

permanences :
lundi, de 18 à 20 heures

www.afps44.france-palestine.org
www.facebook.com/AFPS44
www.france-palestine.org

Résistance et terrorisme : refusons l'amalgame

Les attentats de janvier et novembre 2015 en France ont donné lieu à des amalgames, et parfois à des déchaînements quasi hystériques contre les musulmans. Aubaine pour le gouvernement israélien qui a vu là une bonne occasion de justifier sa politique d'agression envers les Palestiniens en la classant dans le registre de la lutte contre le terrorisme. Assimiler le Hamas ou le Jihad islamique à Daech justifierait pour Netanyahu les attaques criminelles répétées contre Gaza. Certains politiques français ont emboîté le pas au Premier ministre israélien, présenté comme un modèle à suivre.

Israël et la France : même combat contre le « terrorisme » ?

« *Le terrorisme islamique attaque et cherche à détruire notre civilisation et nos valeurs. Il est temps d'unir nos forces pour vaincre l'islamisme* » déclarait Netanyahu en novembre 2015 à l'adresse de la France et d'ajouter : « *J'ai donné ordre à nos services spéciaux d'aider la France contre le terrorisme* ». Même si M. Valls rejette aussitôt cette offre de service, l'idée d'un parallèle entre la lutte contre le terrorisme et la politique répressive israélienne fait son chemin. C'est en suivant cette logique, qu'en août 2016, deux députés fervents admirateurs d'Israël, Éric Ciotti et Guillaume Larrivé vont se rendre en Israël pour trouver des solutions contre le terrorisme : « *Israël est un pays qui vit avec le terrorisme depuis sa création et a réussi à limiter la menace. On pourrait utilement s'en inspirer* ». Cette idée

flotte dans l'air, elle est reprise de manière parfois subtile par les médias. C'est ainsi que dans une émission de France Inter, on nous offre un reportage sur la manière dont les écoles israéliennes vivent depuis des décennies sous la menace terroriste...

Même si le journaliste s'empresse de préciser qu'« *on ne peut pas parler de symétrie* », le « *modèle israélien* » est évoqué à une heure de grande écoute. Le parallèle nous est également servi par Netanyahu qui, à l'occasion de l'attentat au camion de Nice, qualifie le mode opératoire d'« *innovation terroriste palestinienne* ».

Qualifier de terrorisme la résistance à l'occupation est une manœuvre grossière que le général de Gaulle avait anticipé dans sa conférence de presse de novembre 1967, après la victoire éclair d'Israël : « *Maintenant, il (Israël) organise sur les territoires qu'il a pris l'occupation qui ne peut aller sans oppression, ré-*

pression, expulsions, et il s'y manifeste contre lui une résistance, qu'à son tour il qualifie de terrorisme »...

Le Hamas n'est pas Daech

« *Le Hamas est Daech et Daech est le Hamas* ». En faisant cette déclaration devant l'ONU, en novembre 2014, Netanyahu sait très bien que c'est faux, mais il tente par là de justifier son agression meurtrière de Gaza, au nom de la lutte contre le terrorisme international. En réalité, ces deux organisations ont des objectifs et des visées totalement différentes, au point de se combattre entre elles.

Daech prône la guerre totale contre le reste du monde : les « *Croisés* » c'est-à-dire l'Occident et ses institutions, mais aussi les mécréants, juifs et chrétiens, les apostats⁽¹⁾ que sont les chiites et les Frères musulmans. Il vise à établir un califat mythique guidé par la seule loi de la Charia. Ce mouvement s'est développé sur la décomposition d'États comme l'Irak et la Syrie et il profite de la révolte de la jeunesse dans les pays arabes, en se gardant bien d'en désigner les causes, et en instrumentalisant la question palestinienne. Toute expression démocratique — comme une élection — est considérée comme une manifestation d'apostasie⁽¹⁾. Daech vise à transformer toute perspective d'action politique en conflit d'ordre religieux : en clair, en guerre de religion.

(1) *apostat : abandon volontaire et public de la foi, de la religion* (source : Larousse).



Adolescent résistant à l'armée israélienne (photo DR).

La lutte palestinienne contre l'occupation a un tout autre sens. On ne peut nier que le Hamas et le Jihad islamique n'ont pas de références religieuses qui sous-tendent leur combat, mais ils poursuivent d'abord des objectifs politiques visant la libération du peuple palestinien et son autodétermination et non l'établissement d'un État islamique transnational. Ces divergences fondamentales ont d'ailleurs conduit le Hamas, en 2009, à démanteler un groupe armé qui avait annoncé la création d'un État islamique à Gaza, en éliminant son leader.

La responsabilité des USA, de la France et de l'Europe

En participant aux élections législatives palestiniennes de 2006, le Hamas s'intègre à la vie démocratique et reconnaît implicitement les accords d'Oslo qui ont institué l'Autorité palestinienne. Il remporte les élections et peut légitimement constituer un gouvernement.

Hélas, le gouvernement formé par Ismaël Hanyhi est boycotté par les USA et l'UE qui considèrent toujours — depuis 2003 — le Hamas comme organisation terroriste. Des sanctions économiques sont prises contre ce gouvernement légitime qui contribuent à le fragiliser. Des affrontements inter palestiniens vont conduire à la prise de contrôle de Gaza par les forces du Hamas, la dissolution du gouvernement par Mahmoud Abbas et la mise en place par Israël d'un blocus de la bande de Gaza qui dure depuis cette date.

En isolant le Hamas, la « communauté internationale » commet une faute politique alors qu'une attitude positive aurait consisté à lui laisser faire ses preuves en arrivant au pouvoir. Une fois de plus, en s'alignant honteusement sur la logique israélienne, nos pays se rendent complices de sa politique coloniale.

La seule véritable avancée vers une solution juste consiste à imposer à Israël le respect du droit par des sanctions au lieu de pénaliser le peuple occupé. ■ Pierre Leparoux.

Des « Franco-Israéliens » participent à l'occupation et à la colonisation

Ces nombreux Franco-Israéliens⁽¹⁾ peuvent être militaires

Tous les Franco-Israéliens, hommes ou femmes, doivent effectuer le service militaire, et très peu refusent. Gilat Shalit, tankiste qui participait au siège illégal et meurtrier de Gaza est le plus connu, depuis sa détention par le Hamas. Des soldats de l'armée d'occupation, parlant français, contrôlent les barrages, protègent les colonies, répriment et maltraitent les occupés et colonisés... L'un d'eux a même achevé un blessé le 24 mars à Hébron.

Il y a aussi des jeunes...

De plus, des programmes de découverte (Sar-El, Marva) envoient, chaque année, plusieurs centaines d'adolescents français travailler bénévolement dans des bases militaires, nettoyer le matériel, installer les camps... Les volontaires Mahal combattent dans l'armée d'occupation. La France se tait vis-à-vis de ses ressortissants impliqués dans des agressions qu'elle a par ailleurs condamnées... mais elle a exigé à l'époque la libération de Shalit.

... et des familles de colons

Environ 10 000 « colons français » sont installés en Cisjordanie, surtout au nord. Avec le soutien de Nathan Sharansky, président de l'Agence juive pour Israël, et de Yossi Dagan, président du Conseil régional de « Samarie » (vocabulaire israélien), qui viennent recruter en France. Par exemple, pour la colonie de Peduel où le président de l'État israélien leur a rendu hommage en septembre 2015, ou pour celle d'El, avec plus de 300 Français pris en charge par une filière d'émigration de groupe (ADG) pour familles religieuses.

Leur financement est très opaque : des fonds publics transitent par l'Organisation sioniste mondiale (OSM) ; il y a aussi de l'argent privé des fondations et instituts étrangers, mais surtout l'État israélien finance, depuis 1967, la colonisation avec plus de 115 millions d'euros par an de transferts budgétaires décidés à la Knesset.

Pression (relative) aux États-Unis mais sujet encore tabou en France

Fin 2015, une plainte a été déposée aux États-Unis pour mettre un terme aux privilèges fiscaux dont bénéficient les donateurs. Le Trésor est accusé d'avoir « fermé les yeux sur la conduite criminelle » de 150 organisations impliquées dans le financement des colonies et responsables à ce titre d'expropriations, de destructions, de meurtres et d'incendies volontaires. Le 7 mars, une nouvelle plainte a été déposée réclamant 34,5 milliards de dollars aux financiers des colonies. Les chances de succès sont nulles alors que pour les États-Unis les colonisations sont illégales et un obstacle majeur à la paix : paradoxe total !

En décembre 2015, Haaretz a établi qu'entre 2009 et 2013 plus de 280 millions de dollars ont été levés aux États-Unis par 50 organisations pour financer les activités des colonies. Il s'agit de constructions de synagogues et d'écoles religieuses, de routes, de rachats de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est, de soutien aux familles d'extrémistes juifs... Ces sommes ouvrent droit à des déductions fiscales.

En France, c'est la même situation. Par exemple, des associations comme Hasdei Avot sollicitent des dons défiscalisés pour l'une des colonies les plus extrémistes, celle de Kiryat Arba où trône la statue de Baruch Goldstein, auteur d'un massacre dans une mosquée en février 1994.

« Israël, un refuge pour les escrocs français »⁽²⁾

Depuis 2008, dix ans d'exemption fiscale sont accordés par Israël sur les revenus générés par des actifs hors d'Israël. Certains escrocs franco-israéliens ont piraté les messageries de dirigeants d'entreprises françaises et convaincu les responsables financiers de transférer, « pour payer des fournisseurs », de grosses sommes d'argent... sur leurs comptes bancaires. D'autres comme Arnaud Mimran, condamné récemment en France, partisan des colonies et ami de Netanyahu, ont monté des escroqueries énormes sur la taxe carbone. Dans ces deux cas, on peut s'interroger si une partie de ces fonds n'a pas profité à des colons ! ■

(1) Environ 150 000 Franco-Israéliens vivent en Israël (ou dans les colonies) sous différents statuts. La condition imposée par Israël selon la « Loi du retour » est de justifier au moins d'un grand parent juif.

(2) Titre d'un article de Libération du 7 juin 2016.

Sources : Courrier International, Le Monde, Médiapart, Haaretz, Libération, L'Obs...



La prison, pour cont et détruire la société

On a reparlé récemment de la situation des prisonniers palestiniens lorsque le gouvernement israélien a décidé de prolonger la détention de 14 années de Bilal Kayed par une détention administrative par essence sans limite. Ce jeune militant du FPLP (parti de gauche laïc), âgé de 34 ans, a entamé une grève de la faim qu'il a suspendue au bout de 71 jours, après avoir reçu l'assurance que sa détention ne serait pas prolongée. Une forte mobilisation de la société palestinienne et internationale y a également contribué.

Cette situation, malheureusement courante, est l'occasion d'illustrer et de décrypter une politique très au point de la part de l'occupant, consistant à utiliser l'incarcération comme un moyen de pression et de contrôle de la société palestinienne.

Dossier préparé
par Arlette Hamon
et Bruno Fritel.

En effet, depuis 1967, près de 900 000 arrestations ont eu lieu : 40% des hommes palestiniens sont ainsi passés par les geôles israéliennes. C'est-à-dire que quasiment toutes les familles ont eu une personne détenue. Cette question se trouve ainsi au cœur de la « question palestinienne » ; elle sera incontournable lorsque de véritables négociations se dérouleront.

Parmi ces prisonniers (environ 7 000 aujourd'hui), on trouve des parlementaires (27), des femmes (64), des enfants (environ 400 mineurs), des détentions administratives (autour de 700)...

Ce quadrillage est mis en place par l'armée et les services secrets (*Shin Beth*) qui traduisent devant la justice militaire les Palestiniens arrêtés. Que ce soit pour des faits avérés ou des intentions qui leurs sont attribuées, les Palestiniens prennent de très lourdes peines. Ils peuvent, par exemple, être condamnés plusieurs fois à perpétuité en fonction du nombre de victimes israéliennes. Il n'y a quasiment pas de remise ou d'aménagement de peine.

Le système fonctionne sur les aveux recueillis auprès des prisonniers qui

ont intérêt à les faire, car d'une part cela leur permet de voir leur peine officiellement prononcée, avec une date de libération, d'autre part ils se voient condamnés à des peines moins lourdes que pour un procès dit « contradictoire ». Salah Hamouri a, par exemple, plaidé coupable pour des faits qu'il n'avait jamais reconnus auparavant, pour se voir condamné à 7 ans, alors qu'il risquait le double. Pour Israël, l'avantage est d'éviter un procès, toujours potentiellement embarrassant s'il est médiatisé, et de présenter à la presse des Palestiniens... passés aux aveux.

La moitié des condamnés pour « activités terroristes hostiles » n'ont pas de sang sur les mains, mais simplement ils appartiennent à des syndicats, associations et partis palestiniens (y compris le Fatah) considérés comme « organisations illégales » par la puissance occupante.

La détention administrative permet d'arrêter également les familles des auteurs présumés, sans date de fin de détention (6 mois renouvelables sans limite). Le motif de la détention n'est pas communiqué, ce qui rend très difficile le travail des avocats. Par exemple, récem-

ment, beaucoup de personnes actives sur les réseaux sociaux y ont été placées.

Par ces arrestations continues, le *Shin Bet* recrute des collaborateurs, infiltre la société, négocie les services et alimente une source d'information considérable sur la vie politique, sociale et le quotidien des Palestiniens comme dans le film « Omar ».

Après les accords d'Oslo, les prisons, autrefois en territoires occupés, ont été relocalisées en Israël, entraînant de plus longues distances pour les familles et de nombreuses tracasseries administratives pour obtenir un droit d'entrer sur le territoire israélien, voire une interdiction, niant en cela la IV^e Convention de Genève, selon laquelle les prisonniers doivent être détenus sur leur propre territoire.

Depuis 2003, l'administration pénitentiaire israélienne prend en charge les prisonniers palestiniens une fois condamnés, ce qui a permis, certes d'améliorer les conditions humanitaires et de détention de beaucoup d'entre eux, mais également d'en baisser le coût de revient pour l'occupant. Après que cette administration israélienne ait

rôler la population

augmenté substantiellement le prix des denrées « cantinables » et diminué les rations, l'Autorité palestinienne a dû prendre en charge, avec ses financeurs européens et internationaux, le coût de détention de ses administrés en transférant 4,5 millions d'euros

mensuels à Israël. L'Autorité palestinienne participe également aux frais de scolarité universitaire de ses prisonniers. Il arrive aussi que des prisonniers soient libérés contre paiement d'une caution de plusieurs centaines d'euros, jamais remboursée...

de sommeil, les humiliations sexuelles infligées principalement aux femmes, les menaces de sévices envers leurs familles préférées aux enfants, voire l'enfermement de ceux-ci avec des chiens, ce qui fait hurler de terreur ces enfants.

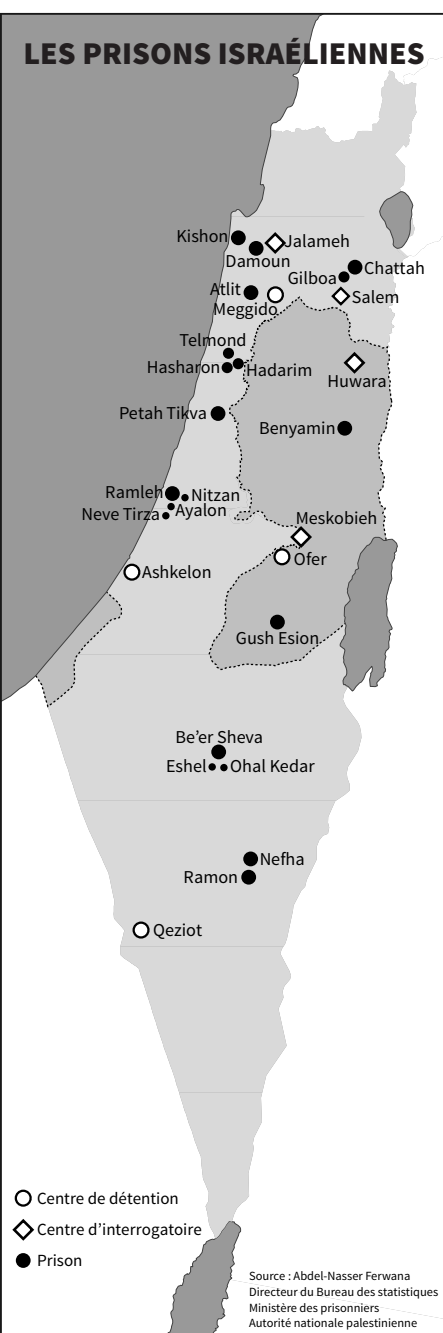
Pendant la période où les prisonniers purgent leur peine, outre les conditions matérielles et climatiques (très froid l'hiver, très chaud l'été), les nombreux transferts d'une prison à l'autre contribuent à l'isolement parfois dans de toutes petites cellules (moins de 2 m² !), et des tortures psychiques font perdre la notion du temps comme la lumière permanente ou la musique très forte et en continu également.

Les grèves de la faim de solidarité des prisonniers contre les conditions de détention ou pour sauver un des leurs n'en sont que plus courageuses et forcent le respect. L'administration pénitentiaire se voit autorisée à nourrir de force ceux dont l'état de santé devient critique. C'est pourquoi, par exemple, pendant la grève de la faim de Bilal, les détenus ont décidé de se mettre en grève de la faim pendant 8 jours, à tour de rôle et par bloc de bâtiment.

Malgré ou du fait de la répression très forte dont ils font l'objet, les prisonniers palestiniens, en rédigeant en 2006 le « *Document des Prisonniers* », coordonné par Marwan Barghouti, ont eu un mérite certain, car ce texte de synthèse politique entre toutes les factions palestiniennes, reste complètement d'actualité en traçant la voie d'un gouvernement unitaire.

Par sa seule existence, il montre le poids que représentent les prisonniers palestiniens, y compris dans le débat politique. ■

B. F.



On peut parler d'une forme de racket exercé par l'occupant sur le prisonnier, doublé d'un système pervers où ce dernier doit contribuer à payer sa propre détention. Ainsi, outre des punitions de quartier de sécurité, se surajoutent aujourd'hui des amendes pour infraction au règlement.

Bien sûr, les autorités israéliennes tentent de diviser par tous les moyens les solidarités nouées entre les détenus : séparation entre Hamas et Fatah, entre les Gazaouis et les Cisjordaniens, entre ceux des villes et ceux des camps, entre Jenin et Hébron, entre les 80 Palestiniens d'Israël (ceux de 1948) et ceux de Jérusalem d'avec les autres; notons que considérés comme des ennemis de l'intérieur, « ceux de 48 » sont les plus lourdement condamnés. Leurs familles peuvent même subir des restrictions comme l'interdiction de s'inscrire à l'université ou d'occuper un emploi public.

Quant aux familles des 350 prisonniers gazaouis, elles ne sont pas autorisées à les visiter. C'est donc un isolement familial total pour ceux-ci. La Knesset vient même d'approuver un projet d'expulsion de familles de prisonniers cisjordaniens vers « Gaza, la prison à ciel ouvert ».

Durant la période d'interrogatoire, Amnesty International et les ONG israéliennes dénoncent la pratique habituelle de la torture, la privation



Les femmes paient aussi leur tribut

Depuis 45 ans, 10 000 femmes palestiniennes ont été arrêtées. Sur l'année 2015, 106 femmes ont été incarcérées, dont 13 mineures, certaines ayant été blessées lors de l'interpellation. Elles sont placées essentiellement dans les prisons de Hasharon et Damon, en Israël.

Ces femmes sont souvent des militantes (« activistes » selon Israël), appartenant à des mouvements politiques, au Conseil législatif palestinien, des avocates au service des détenus. Certaines sont simplement emprisonnées pour obtenir des renseignements sur le lieu où se cachent des proches recherchés.

Comme les autres détenus, elles subissent des conditions effrayantes : coups, insultes, menaces. Mais aussi refus de visite, y compris pour les mères de jeunes enfants, positions attachées pendant des heures au soleil ou sous la pluie, privation de sommeil... Elles sont sujettes à des fouilles corporelles

pour lesquelles elles doivent se déshabiller complètement, au harcèlement sexuel. Alors que les femmes aimeraient bénéficier d'un peu d'intimité, elles sont mises dans des cellules surpeuplées, sales et remplies d'insectes et on leur refuse les produits de nettoyage. Il arrive qu'elles soient incarcérées avec des criminelles israéliennes qui les brutalisent. Elles manquent de soins pour toutes sortes de maladies : cancer, diabète, anémies, problèmes dermatologiques... Les besoins sanitaires spécifiques aux femmes ne sont pas pris en compte par les autorités de la prison, même lorsqu'elles sont enceintes. La situation est particulièrement douloureuse pour les femmes qui doivent accoucher en prison, parfois mains et pieds attachés avec des menottes. Un manque de soins médicaux et gynécologiques est préjudiciable à la maman et à l'enfant.

Les gardes féminines sont tout aussi violentes que leurs homo-

logues masculins, pour forcer le respect de ces derniers.

L'expérience carcérale laisse des traces durables sur les trajectoires féminines, elle conditionne leurs liens affectifs. Beaucoup d'ex-détenues sont soit restées célibataires, soit ont divorcé, soit ont épousé un prisonnier fondant des familles de prisonniers. « *Tu ne peux pas faire sortir la prison de toi car elle est à l'intérieur de toi. Ta vie en prison impose ton comportement à l'extérieur. En un mot tu n'as pas quitté la prison, tu la portes en toi* » (film documentaire : « *Women in struggle* »).

Malgré leurs souffrances, elles réussissent aussi à créer entre elles un climat d'amitié, d'attention et de solidarité. Beaucoup de femmes ont vécu leur incarcération comme le démarrage d'une vie de résistance à l'occupation, ou ont posé les bases d'un certain féminisme. ■

A. H.



Ali al-Khatib et sa femme Khaoula montrent le 27 janvier 2015 près du village de Biline, en Cisjordanie, une affiche réclamant la libération de leur fille Malak, de 14 ans, alors plus jeune prisonnière palestinienne détenue en Israël (photo : lacroix.fr).

Des mineurs toujours plus jeunes

À ce jour, 350 Palestiniens de moins de 18 ans sont emprisonnés dans les geôles israéliennes. 12 000 ont été incarcérés depuis l'intifada de 2000, environ 700 sont arrêtés chaque année et ces arrestations d'enfants se sont intensifiées depuis octobre 2015, début de la « révolte des couteaux ». Les prétextes de ces arrestations sont nombreux : avoir lancé des pierres, en être soupçonné ou de façon encore plus arbitraire, parce que l'armée n'a pas trouvé celui qu'elle recherchait. Un des objectifs, pour l'armée d'occupation, est de les recruter comme informateurs et d'extorquer de l'argent aux familles, prêtes à payer très cher pour leur libération.

Dans un premier temps, ils sont placés en détention préventive 24 heures pour les 12-13 ans, 48 heures pour les 14-15 ans, avec prolongation possible à 96 heures pour raison de sécurité, de façon arbitraire, la détention pouvant aller

jusqu'à 15 jours pour les 16-18 ans, comme pour les adultes.

Les peines encourues sont de six mois de prison pour les 12-13 ans et de douze mois pour les 14-15 ans. Pour les 16-18 ans, les peines maximales sont les mêmes que pour les adultes et certains enfants de 14-15 ans sont eux aussi soumis aux mêmes peines que leurs aînés.

La sentence pour un enfant palestinien est appliquée sur la base de son âge au moment du verdict et non de l'infraction. Ainsi, en laissant passer son anniversaire, un enfant de 15 ans est jugé comme un adulte.

Les conditions d'arrestation et d'incarcération des enfants sont proprement inhumaines : menottes, tabassages et coups de pieds, tortures physiques et psychologiques, interrogatoires pouvant aller jusqu'à 90 jours, menaces sur les familles, isolement cellulaire...

Il existe 27 traités internationaux de protection des enfants... Les violations de ces traités par l'administration israélienne sont monnaie courante, parmi lesquelles :

- irruption brutale de nuit dans les maisons ;
- interdiction faite aux parents d'assister aux interrogatoires de leurs enfants ;
- obligation de signer des documents écrits en hébreu, qu'ils ne comprennent pas ;
- menace d'arrêter les parents s'ils ne coopèrent pas ;
- violence physique et verbale pendant l'arrestation, insultes, humiliations ;
- menace de mort ou d'agression sexuelle... ■ A. H.

LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE

C'est une procédure qui autorise les forces d'occupation israéliennes à détenir indéfiniment un prisonnier sans inculpation ni jugement, par périodes de 6 mois renouvelables de façon illimitée.

Les renseignements et preuves ne sont communiqués ni aux détenus, ni à leurs avocats.

Elle est liée à la situation politique dans les territoires occupés et au mouvement contre l'occupation continue depuis 1967. C'est un outil de punition collective visant toutes les composantes de la société palestinienne : défenseurs des droits de l'homme, membres de partis politiques, étudiants, avocats, journalistes, mères de détenus, hommes d'affaires...

Cette procédure, héritée du mandat britannique, est pratiquée depuis le début de l'occupation en 1967, mais s'est considérablement intensifiée depuis la deuxième intifada.



Ainsi à la veille de celle-ci, en 2000, 12 prisonniers étaient détenus administratifs, et fin 2002 ils étaient 1000. Actuellement leur nombre varie autour de 750...

Mais quatre autres détenus administratifs continuent leur grève de la faim : Mahmoud Al-Balboul, 21 ans, depuis le 1^{er} juillet, Mohammed Al-Balboul, son frère, depuis le 4 juillet, Ayed Heraimi, 23 ans, et Malik Al-Qadi, 20 ans, depuis le 16 juillet.

Samidoun, réseau de solidarité avec les prisonniers palestiniens, demande, à la suite de la famille de Bilal Kayed, d'intensifier la solidarité internationale envers les prisonniers en grève de la faim et envers tous les prisonniers.



Parrainez un prisonnier

Après sa libération, en décembre 2011, mettant fin à sept années de détention et une campagne internationale menée pour obtenir sa libération, Salah Hamouri voulut prolonger l'effet, très positif sur le moral des prisonniers, de la réception de nombreux courriers. L'un de ses co-détenus lui a ainsi demandé « *quand tu seras libre, qui va parler de nous ?* ». La décision fut donc prise par l'AFPS de lancer une grande campagne ouverte à tous pour parrainer les

soutienprisonniers
@gmail.com
afps@france-palestine.org

7 000 prisonniers. À ce jour, en France, environ 2 500 parrains et marraines (dont la moitié non membres de l'AFPS) écrivent tous les mois une lettre au prisonnier qui leur a été attribué : en Loire-Atlantique, ce sont 90 parrains et marraines. La particularité de ce parrainage est que, par principe autant que pour des raisons pratiques, il n'y a pas de réponse à attendre de la part du prisonnier, même si exceptionnellement cela peut être le cas.

Libérez M. Barghouti et les autres

Né en 1959, Marwan Barghouti, membre du Fatah, a dirigé le groupe Tanzim et a eu un rôle important dans la coordination de la 2^e Intifada (2000-2006).

Il a longtemps adhéré au processus d'Oslo avant de déchanter, tout en maintenant des contacts réguliers avec les dirigeants travailliste jusqu'à son arrestation en 2002 par Sharon. Il fut condamné en 2004 à 5 peines d'emprisonnement à perpétuité en tant que dirigeant de groupes armés et fait partie des prisonniers régulièrement déplacés d'une prison à l'autre et soumis à l'isolement. Sa femme, avocate, n'a le droit qu'à 2 visites de 45 minutes par mois. Il ne peut téléphoner et n'a le droit qu'à un livre par mois.

Considéré comme le bras droit de Yasser Arafat, il souhaitait se pré-

Marwan Barghouti.



senter, à la mort de ce dernier en 2004, aux élections présidentielles où tous les sondages le mettaient en tête devant Abbas et Haniyeh, mais y renonça sous la pression de ses proches. Il est à l'origine du *Document des Prisonniers*, rédigé en 2006 et signé en détention par tous les partis palestiniens. Il prône notamment l'unité avec le Hamas. S'il ne rejette pas le principe de la lutte armée, il la déclare inopportune et soutient la résistance populaire et la campagne BDS. Il s'est prononcé fermement contre la coordination sécuritaire avec Israël qu'assure Abou Mazen depuis plus de dix ans.

Alors que ce dernier, âgé de 81 ans, ne présente plus aucune perspective de libération nationale pour son peuple, Marwan Barghouti est plus que jamais un des leaders sinon le dirigeant qui pourrait jouer un rôle de premier plan alors que l'impasse actuelle est totale. Mais le processus électoral pour une élection présidentielle est bloqué depuis déjà plusieurs années.



Ce qui est sûr, Salah nous le confirme régulièrement, c'est que les courriers arrivent la plupart du temps et qu'ils ont un effet extrêmement fort sur le moral des prisonniers qui ne se sentent pas abandonnés : ces courriers envoyés par des amis inconnus de France leur apportent une expression renouvelée de solidarité humaine et les confortent dans la juste lutte du peuple palestinien.

B. F.

ADDAMEER

Addameer est une ONG Palestinienne qui, depuis 1992, soutient les prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes ou palestiniennes.

Elle est basée sur un principe de construire une société palestinienne libre et démocratique, fondée sur la justice, l'égalité, le respect de la loi et des droits humains.

Ses objectifs essentiels sont :

- Fin de la torture et des traitements cruels, inhumains et humiliants.
- Abolition de la peine de mort.
- Arrêt des détentions administratives.
- Garantie de procès justes, impartiaux et publics.
- Soutien aux prisonniers politiques et à leurs familles.
- Respect des valeurs démocratiques, de la diversité politique, de la liberté d'opinion et d'expression.

C'est avec cette association que nous avons organisé la campagne de parrainages. ■ A. H.

www.addameer.org

Une campagne pour sa libération et celle de tous les prisonniers a été entamée en 2013 de Robben Island (la prison où était détenu Nelson Mandela en Afrique du Sud), avec Ahmed Kathrada, co-détenu de Mandela, ainsi que huit prix Nobel de la paix (dont Jimmy Carter et Desmond Tutu). Ainsi en France en 2013, 42 communes lui avaient décerné la qualité de citoyen d'honneur. ■ B. F.

Zoom sur deux associations israéliennes

Qui sont les Refuzniks ?

Chaque année, des centaines de jeunes citoyens israéliens s'opposent à l'intégration dans l'armée et refusent de porter les armes. Réservistes et soldats en activité, ces **refuzniks** s'élèvent publiquement contre la colonisation, marquent leur refus catégorique de l'occupation et refusent notamment de servir dans les territoires palestiniens occupés, au risque d'être considérés comme des traîtres et d'être emprisonnés. En Israël, le service militaire est obligatoire : deux ans pour les filles, trois pour les garçons. Seuls les Arabes israéliens (17% de la population) autrement dit les Palestiniens d'Israël — quelle que soit leur religion — et une partie des juifs ultra-orthodoxes sont exemptés.

Les **Refuzniks** dénoncent « les violations des droits de l'homme en Cis-jordanie, la construction des colonies, les détentions administratives, la torture, les punitions collectives et une répartition injuste de l'eau et de l'électricité ». Pour eux, et ils l'écrivent, « tout service militaire perpétue la situation actuelle et, de ce fait, nous ne pouvons prendre part à un système qui se livre à de tels actes ».

Breaking the silence

Cette organisation d'anciens soldats israéliens est l'objet d'attaques de toutes parts, du président israélien au ministère de la Défense et à la police, en passant par la droite nationaliste en Israël.

Breaking the Silence (briser le silence) est une organisation juive composée d'anciens soldats israéliens, dont la plupart ont servi dans des fonctions de combat. Ce qu'ils veulent, c'est dire à la so-

ciété israélienne, qui les a envoyés dans les territoires palestiniens occupés, ce qu'ils y ont fait en tant que soldats. Ils le font par le biais de témoignages écrits, de photos et de vidéos, collectés auprès de plus de 1 000 soldats. Les témoignages mis en ligne sont classés, cliniquement, en catégories telles que « destructions », « civils », « occupation » et invitent les Israéliens à prendre acte des dérives de leur armée et à se sentir responsables de ce qui se passe dans les territoires palestiniens...

L'objectif de l'organisation est de « briser le silence » des soldats qui retournent à la vie civile et qui « découvrent le gouffre entre la réalité qu'ils ont vécue dans les territoires occupés et le silence qu'ils rencontrent à la maison ». En publiant ces récits, **Breaking the Silence** espère « forcer la société israélienne à confronter la réalité qu'elle a créée » et à faire face à la vérité concernant « les abus vis-à-vis des Palestiniens, le pillage et la destruction des biens ».

L'association **Breaking the silence** a notamment publié un rapport retentissant sur les coulisses de l'opération « *Bordure protectrice* » à l'été 2014. Elle avait alors été sommée, par une juridiction civile spécialisée dans les atteintes à la sécurité de l'État, de communiquer l'identité d'un militaire qui avait témoigné sous couvert d'anonymat. Parallèlement à ces démêlés juridiques, la droite israélienne continue sa campagne contre les organisations non gouvernementales accusées d'œuvrer contre les intérêts du pays. La lutte contre cette soi-disant « cinquième colonne » fantasmée a lieu tant dans l'arène politique que sur les réseaux sociaux. ■ *Sylvie Clabecq.*

CONCERT ET DÉBAT

Le concert au théâtre municipal de Rezé le 15 octobre avec Omar Saad et le Quatuor Galilée a fait salle comble. Il a été suivi d'une soirée débat très riche à la Manu avec Omar Saad, Israélien druze, et Tair Kaminer, Israélienne juive.

Les Amis d'Abus Diss et l'AFPS44 ont invité un objecteur de conscience israélien druze, Omar Saad, et une jeune objectrice israélienne juive, Tair Kaminer, afin de mettre l'accent sur une dimension souvent méconnue du conflit. Concert et débat étaient au programme.

Omar Saad forme avec sa sœur et ses deux frères le quatuor à cordes Quatuor Galilée (répertoire classique occidental et oriental). Ces musiciens participent aussi au Palestinian Youth Orchestra qui a fait une brillante tournée en 2015 en France.

Omar Saad

« Comment pourrais-je porter une arme plutôt que mon alto ? »

Omar, musicien, objecteur de conscience, ne vient pas de la communauté juive.

Originaire d'une famille d'un village de Galilée en Israël, il est druze et se définit comme

« Palestinien druze obligé de prendre la nationalité israélienne ». Depuis 1956, Israël impose aux druzes le service dans l'armée d'occupation malgré les résistances de ce peuple. Omar connaît le même sort que ces jeunes Israéliens d'origine juive qui ont dit « non » : il a été incarcéré à sept reprises en prison militaire.

Tair Kaminer

« Je n'ai pas peur de la prison militaire, ce qui me fait vraiment peur est que notre société perde son humanité ». Tair fait partie du groupe de refuzniks « Mesarvot ». Jeune Israélienne âgée de 19 ans, elle a été volontaire à Sdérot (ville israélienne proche de Gaza) où elle a travaillé auprès de jeunes enfants vivant dans une zone de guerre. Elle a été appelée début 2016 sous les drapeaux et a décidé de refuser d'effectuer son service militaire. Pour ce refus, elle a effectué 170 jours de détention.

L'occupation de la Palestine s'invite dans le sport

Le déploiement de drapeaux palestiniens par ses supporters a valu au club de Glasgow les foudres de l'UEFA. Un traitement bien plus radical que celui réservé aux ultras d'extrême-droite du Beitar Jerusalem et leur drapeau du Kach, autorisés à aller à Saint-Étienne...

Le Celtic Glasgow, un club politique...

Le 17 août dernier, le *Celtic Glasgow* recevait l'*Hapoël Beer Sheva* en Ligue des champions. Côté écossais, la *Green Brigade* est la section de supporters la plus impliquée politiquement. Connaissant ses affinités pour la cause palestinienne, la police locale et l'administration du club ont prévenu qu'exhiber des drapeaux palestiniens pourrait faire encourir des sanctions pour le club. Raté : des dizaines de drapeaux verts, blancs, rouges et noirs ont fleuri lors du match. Au *Celtic*, la *Green Brigade* est un groupe particulièrement politisé et revendicatif. En tant que représentant de la cause irlandaise, de nombreuses autres causes sont considérées comme

« amies », et les démonstrations en faveur des Palestiniens ne sont pas rares. Pour ces supporters, revendiquer l'expression politique de leur tribune est plus important que les sanctions sportives ou financières que peut endurer le club.

Le Beitar, un autre club très politique...

L'affaire a fait du bruit au Royaume-Uni, mais au même moment, il est passé inaperçu que l'*AS Saint-Étienne* jouait en Coupe d'Europe contre le *Beitar Jerusalem*, le 25 août. Le *Beitar Jerusalem* : voilà un autre club où les tribunes sont violemment politiques. En Israël, le *Beitar* — qui tire son nom d'un mouvement sioniste — représente le public de supporters le plus à droite de l'échiquier politique.

Dans les tribunes, le slogan « Mort aux Arabes » y est régulièrement chanté et aucun joueur arabe ne peut jouer dans l'équipe. Le principal groupe de supporters ultra sont des sionistes radicaux, surtout *la Familia*. Le millier de hooligans ultra-nationalistes qui la compose affiche ouvertement sa haine au stade en multipliant les chants nauséabonds et de nombreux membres ont été condamnés en Europe et en Israël pour violences. Le drapeau du *Kach*, parti d'extrême droite israélien interdit, flotte régulièrement dans les tribunes.

Deux poids, deux mesures !

Il est impressionnant que des drapeaux d'une organisation, le *Kach*, reconnue comme terroriste, ne suscite aucun commentaire, alors que, parallèlement, brandir un drapeau palestinien — le drapeau d'un pays internationalement reconnu — va être sanctionné par l'UEFA tandis que des dizaines d'autres drapeaux nationaux, dont l'israélien, sont visibles dans tous les stades, lors d'un match de foot...



Supporters du Celtic de Glasgow dans les tribunes du Celtic Park (photo DR).

Des réactions militantes qui font chaud au cœur

Les fans du Celtic ne lâchent pas la Palestine...

En Écosse, les supporters du *Celtic Glasgow* ont lancé une collecte de fonds pour la Palestine suite à la décision de l'UEFA — taxée de « mesquine et politiquement partisane » — de faire payer une amende au club pour avoir brandi des drapeaux palestiniens lors du match de Ligue des Champions. Ils se sont ainsi mobilisés en lançant le hastag *#matchthefineforpalestine* (égaler l'amende

pour la Palestine), afin de lever des fonds pour venir en aide aux Palestiniens et ils ont, pour l'instant, reçu plus de cent mille livres.

Les Stéphanois non plus !

À Saint-Étienne, c'est l'ardeur des supporters que le *Beitar* a dû affronter... Dans des tribunes du stade, les drapeaux palestiniens ont été déployés et agités. Car pour beaucoup de personnes et de militants, il n'était pas question de faire comme si Israël était un État

comme un autre, ni de participer au « blanchiment » de la politique israélienne sous couvert de compétition sportive.

L'« accueil » du club israélien avait commencé en fin d'après-midi par un rassemblement de protestation de 300 personnes, indignées par le maintien, dans les compétitions internationales, de ce club de football qui entretient et encourage la violence anti-arabe et anti-musulmane. Survenu quelques jours

après le formidable évènement du match du *Celtic Glasgow* contre *Hapoël Beer Sheva* durant lequel des centaines de supporters écossais ont agité des drapeaux de la Palestine, la réaction des militants stéphanois marque la progression constante des soutiens à la cause palestinienne au niveau international, malgré les attaques subies de la part du gouvernement d'extrême droite israélien et de ses soutiens aveugles en France.

La FIFA pressée d'agir contre les clubs des colonies israéliennes

Vendredi 16 septembre, l'*Hapoel Bikat Hayarden* s'est rendue dans le désert du Néguev, à Dimona, disputer la première journée de la ligue Alef, troisième division du championnat israélien de football. L'*Hapoel Bikat Hayarden* est l'un des cinq clubs représentant une colonie située en territoire palestinien occupé (dans l'est de la Cisjordanie).

L'existence de ces clubs, basés dans des colonies illégales au regard du droit international, est condamnée par les alliés mêmes d'Israël et contestée dans un appel rendu public vendredi 9 septembre par 66 députés européens de toutes tendances politiques. Les élus réclament, dans une lettre au président de la FIFA, que ces clubs soient « *relocalisés dans les frontières internationalement connues d'Israël ou exclus de la Fédération israélienne de football* » [...] « *Laisser Israël se servir du football comme d'un instrument d'expansion territoriale en Cisjordanie revient à politiser le football et c'est inacceptable* ».

Selon les statuts de la FIFA, les clubs membres d'une fédération ne peuvent jouer sur le territoire d'une autre fédération membre sans l'accord de cette dernière et de l'instance faitière du football mondial. La Fédération palestinienne — qui a intégré la FIFA en 1998 — s'oppose à l'existence de ces cinq clubs dans le championnat israélien. Cette question fait aussi l'objet d'une pétition en ligne, qui a recueilli plus de 150 000 signatures. ■ *Sylvie Clabecq.*



Aux J.O., les Palestiniens n'ont pas les mêmes chances que d'autres...

Alors que la délégation palestinienne a envoyé cet été six sportifs aux J.O. de Rio, le manque d'infrastructures en Palestine a compliqué la préparation de ces athlètes.

C'est notamment le cas pour Mary Al-Atrash, championne palestinienne de natation de 22 ans, qui n'a eu qu'un bassin de 25 mètres (soit la moitié de la longueur olympique) pour s'entraîner en Palestine.

Sa préparation en vue de l'évènement sportif international a été pour le moins chaotique, étant pénalisée par la faiblesse des moyens dont dispose sa ville natale et par les dures réalités de l'occupation israélienne.

« Pas facile de se former tous les jours dans une piscine semi-olympique et de soudain passer à un bassin de 50 mètres le jour de la compétition », a constaté Mary.

La réalité, c'est qu'il n'existe pas en Cisjordanie ou à Gaza de piscine de 50 mètres ! Une difficulté évidente pour Moussa Nawawre, son entraîneur :

« La situation n'est pas facile en Palestine. Il y a toujours des tensions ».

Il n'y a pas non plus de plongeurs, ce qui rend toute formation appropriée particulièrement difficile et handicapante par rapport aux nageurs de nombreux autres pays, qui s'entraînent toute l'année dans des installations parfaitement équipées. De plus, la Palestine n'a pas d'équipe nationale de natation ; Mary s'entraîne donc toute seule...

La Palestine manque d'équipements et d'enceintes sportives.

La participation de la Palestine aux Jeux Olympiques d'été est assez récente.

Le pays a fait ses débuts aux Jeux d'Atlanta en 1996, avec une équipe composée de deux athlètes. Depuis lors, le nombre de ses représentants n'a cessé de croître, mais la Palestine n'a jamais rapporté de médaille.

Six athlètes — toutes disciplines confondues — se sont rendus à Rio cet été : la plus importante délégation palestinienne à ce jour.

Si les sportifs sont plus nombreux à participer, athlètes et entraîneurs palestiniens sont confrontés à un manque de financement et d'accès à des installations indispensables pour s'entraîner. ■

S. C.

Mary Al-Atrash à l'entraînement, piscine de Beit Sahour, près de Bethlehem, juin 2016 (photo DR : Ammar Awad, Reuters).

La Palestine, au-delà des images

En janvier 2017, l'AFPS44 lancera une semaine de films palestiniens intitulée « La Palestine, au-delà des images ».

Un évènement visant à promouvoir la culture palestinienne à travers le cinéma.

Du 10 au 17 janvier prochain, une dizaine de salles * associatives projeteront, dans tout le département, une large programmation : 7 films palestiniens ont été retenus par la commission culture de l'AFPS44.

Sandrine Mansour, historienne franco-palestinienne, apporte une fois de plus sa contribution à cette grande manifestation.

Parmi la sélection, on note entre autres futurs grands moments :

- **3 000 nuits** de Maï Masri (2015). Sortie nationale, en présence de la réalisatrice.



Layal, une institutrice palestinienne, jeune mariée, donne naissance à un petit garçon dans une prison israélienne. Luttant pour survivre et élever son nouveau-né derrière les barreaux, elle est tiraillée entre son instinct de mère et les décisions

qu'elle doit prendre.

- **Amour, larcins et autres complications** de Muayad Alayan. Présenté à la section Panorama du Festival de Berlin (2015).

C'est l'histoire d'un homme ordinaire qui se débrouille dans la vie entre un travail d'ouvrier sur un chantier et le vol de voitures. Il se retrouve dans des péripéties dangereuses, joue de malchance, se débat, et s'enfoncé toujours plus. Humour cinglant et registre burlesque garantis.

- **The wanted 18** d'Amer Sholamil et Paul Cowan (2014).

En 1987, pendant la 1^{re} intifada, des habitants du village de Beit Sahour achètent 18 vaches pour pouvoir boycotter le lait provenant d'Israël. Le troupeau, bientôt considéré par l'armée comme une menace à la sécurité d'Israël, est voué à la destruction... Témoignages directs et images d'animation humoristiques illustrent cette histoire aussi absurde que véridique. Un bel exemple d'humour palestinien.

- **Girafada**, de Rani Massahli (2013). Une girafe, un enfant et le... conflit israélo-palestinien. Le film de Rani Massalha est une fable politique

qui se déroule dans le dernier zoo palestinien, sur la route de Naplouse, dans une zone encerclée par le mur. Par amour pour son fils, un vétérinaire kidnape une girafe en Israël et la ramène dans les territoires occupés... Inspiré d'une histoire vraie, vécue par le jeune réalisateur.

- **À la rencontre d'un pays perdu** de Maryse Gargour (2013). En présence de la réalisatrice.



Jaffa est l'un des ports les plus connus du Moyen-Orient et l'une des plus anciennes cités du monde. Patrice Boureau, chirurgien français, y fut le directeur en chef de l'hôpital français Saint-Louis de 1930 à 1952. La réalisatrice Maryse Gargour a retrouvé les filles du Dr Boureau, nées à Jaffa et très attachées à cette ville : elle relie leurs souvenirs et témoignages à ceux d'autres familles. Le film se déplace entre trois villes — Jaffa, Bethléem et Jérusalem — invitant comme à une promenade dans la Palestine de l'époque. ■

Anne Potier.

*Nantes : Le Concorde et Le Cinématographe; Saint-Nazaire : le Tati; Bouguenais : Le Beaulieu; Pornic : le Saint-Gilles; La Turballe : Ciné Atlantique; Clisson : le Connétable; Châteaubriant : cinéma Émeraude; Héric : le Gén'éric; Legé.

Contact : pascal_charlot@yahoo.fr
Programme détaillé en décembre sur le site AFPS44.

>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

La solidarité, c'est aussi adhérer !

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

Nom..... Prénom

Adresse

e-mail..... Tél

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Maison des associations – 21, allée Baco – 44000 Nantes.

Comité de rédaction

Arlette Hamon, Sylvie Clabecq, Anne Potier, François Leroux, Pierre Leparoux, Bruno Fritel, Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1 000 €	25 €
3	1 000 – 1 500 €	40 €
4	1 500 – 2 000 €	55 €
5	2 000 – 2 500 €	70 €
6	2 500 – 3 000 €	85 €
7	3 000 – 3 500 €	100 €
8	+ 3 500 €	120 €